

La mesure que nous propose le gouvernement présentement, notamment l'article 75c, ne reflète pas l'opinion de la population. La population canadienne vit dans une démocratie et elle n'a pas encore accepté la dictature. Le peuple canadien n'approuve pas cet article, qui a été élaboré par quelques individus du parti au pouvoir, et qui semblent vouloir le faire accepter à la population et à l'opposition à tout prix.

La population du Canada veut encore respecter la démocratie et vous, du parti au pouvoir, avez été élus sous l'étiquette de la démocratie et non pas sous celle de la dictature, parce que la dictature n'a pas de place, présentement, au Canada.

Je dirai au gouvernement que nous sommes désolés de constater la nature du présent débat. Si les débats de la Chambre se sont prolongés ou s'il y a eu, comme le disait mon honorable ami tout à l'heure, «filibuster», c'est la faute du gouvernement et non pas de l'opposition. C'est aussi à cause de l'article 75c que le parti libéral a voulu imposer à la population, malgré l'opposition de la grande majorité de celle-ci. Cela n'est pas de la démocratie, mais bel et bien de la dictature. Cela va à l'encontre de la démocratie que nous chérissons et que nous voulons préserver.

Si les députés libéraux siégeaient du côté de l'opposition, j'ai l'impression qu'on verrait du feu dans cette enceinte. Je pense qu'aucun d'eux n'aurait le courage d'accepter un pareil article, parce qu'il aurait été conçu par quelques députés du parti qui se fichent de la démocratie. Cependant, aujourd'hui, ils sont tous prêts à se plier, à suivre comme un «gang» de moutons, en votant en faveur d'un pareil article, et ce contre l'assentiment de la population canadienne.

Monsieur l'Orateur, il s'est dit toutes sortes de choses au cours de ce débat et, à mon avis, les honorables députés ont fait ressortir tout ce qui est important. Ils ont essayé de clarifier les conditions, de donner leur opinion, en demandant au gouvernement de céder, lui disant que nous, de l'opposition, jusqu'à ce jour, avons fait plusieurs efforts en vue d'améliorer le Règlement et d'accélérer les travaux de la Chambre.

L'opposition a fait des efforts en vue d'atteindre un certain but, mais à partir de là, il faut que le parti au pouvoir mette de l'eau

dans son vin. Il faut qu'il rejoigne l'opposition pour qu'une entente s'établisse et pour que les droits souverains de la démocratie soient respectés au plus haut point. Le gouvernement a le devoir, actuellement, de faire le chemin voulu pour rejoindre l'opposition, afin qu'une entente soit conclue.

Je partage l'opinion de mon préopinant, qui demandait au gouvernement s'il n'était pas possible que les deux parties en viennent à un accord, pour que l'on remette le débat à plus tard et pour que la session se termine, ce que tout le monde désire. Ce n'est certes pas à l'honneur d'un pays comme le Canada que la Chambre siège dans des conditions comme celles qui existent présentement, sans que nous ne puissions prévoir l'existence d'une entente, sans que nous puissions entrevoir quelque succès que ce soit. Alors, que le Parlement s'ajourne, et nous continuerons plus tard.

D'ici là, tous auront peut-être le temps de trouver d'autres solutions, d'autres mesures susceptibles de donner à la nation canadienne un vrai but, savoir l'existence d'une démocratie saine, d'une démocratie en vie, d'une démocratie qui donnera aux Canadiens la sécurité et une certaine liberté, non pas seulement des carcans, comme on veut nous en imposer présentement.

Jusqu'à présent, monsieur l'Orateur, on a favorisé la haute finance; on lui a tout donné. Les taux d'intérêt ont augmenté, de même que celui des obligations. Par exemple, au 1^{er} juillet 1969, une obligation dont le taux était de 5 p. 100, a été renouvelée à 8 p. 100. Ceux qui touchaient \$50,000 d'intérêt sur un million de dollars d'obligations recevront dorénavant \$80,000.

Des voix: A l'ordre, à l'ordre.

M. Latulippe: Voilà ce qu'on a fait, monsieur l'Orateur. On n'a rien fait pour le peuple. On a tout fait pour la finance. Que l'on s'efforce donc de penser au peuple, et...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures.

[Traduction]

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)